



NOTE DE TRAVAIL

QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 26 août – 6 septembre 2024

Point 4 : Hyperconnectivité du système de navigation aérienne
4.2 : Cybersécurité et résilience des systèmes d'information

**CRÉATION DU GROUPE INTERNATIONAL DE COORDINATION ET DE GESTION
DE LA CYBERSÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE**

(Note présentée par la Colombie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La cybersécurité est essentielle pour garantir la sécurité et la sûreté du transport aérien mondial. La généralisation du recours à des systèmes numériques et à des réseaux interconnectés a considérablement accru l'exposition aux cybermenaces dans tous les domaines, notamment la gestion du trafic aérien, la navigation, les communications, les systèmes de contrôle de bord, la chaîne logistique, les aéroports et les données personnelles des voyageurs. La vulnérabilité de ces systèmes aux cyberattaques peut avoir des conséquences majeures non seulement pour la sécurité des vols et l'infrastructure critique soutenant les opérations aériennes dans le monde entier, mais aussi pour la sécurité de l'information confidentielle des entreprises de transport aérien, des passagers et d'autres parties concernées. Le facteur aggravant de ce type de menace vient du fait qu'il émane lui-même du cyberspace, défini comme un environnement virtuel façonné par la technologie de l'information (TI) et les supports numériques, qui n'a pas de frontières et n'est pas directement assujéti à des lois ou règlements. Les menaces peuvent surgir en tout lieu et à tout moment, et se répandre au même rythme que les données réelles et les communications.

L'OACI est consciente de cette situation et convient que la cybersécurité est une responsabilité commune qui nécessite une collaboration effective à l'échelle internationale. Il est essentiel de réagir et de coopérer en temps réel sur les questions en lien avec la TI pour contrer les cybermenaces transfrontalières. Les États membres doivent en outre coordonner leurs actions en ce qui concerne la mise en commun d'informations, de pratiques optimales et de ressources techniques.

La création d'un groupe international de coordination de la cybersécurité sous la direction de l'OACI est essentielle pour lutter effectivement contre les cybermenaces qui pèsent sur l'aviation civile, car un tel groupe faciliterait la coopération et l'échange d'informations ainsi que l'harmonisation des meilleures pratiques et de la riposte.

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

- a) recommander que l'OACI élabore des orientations en vue de la création d'un groupe international de coordination de la cybersécurité de l'aviation civile ;
- b) prier instamment l'OACI de créer et de diriger ledit groupe de coordination qui serait composé d'États membres.

¹ Version en espagnol fournie par la Colombie.

1. INTRODUCTION

1.1 La Stratégie de cybersécurité de l'OACI tient compte de la dépendance croissante à l'égard des systèmes informatiques et de l'importance d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de l'information pour un développement sécurisé du secteur. Les cybermenaces qui pèsent sur l'aviation civile sont en constante évolution et mettent en péril la sécurité et la continuité des opérations. Les menaces peuvent reposer sur des motifs politiques, financiers, terroristes ou autres. En réponse à la diversité des menaces, un cadre de référence a été établi, qui repose sur sept piliers : coopération internationale, gouvernance, lois et règlements effectifs, politiques en matière de cybersécurité, échange d'informations, gestion des incidents et planification des interventions d'urgence, renforcement des capacités et formation, et culture de la cybersécurité.

2. ANALYSE

2.1 La vitesse à laquelle les menaces évoluent dans le cyberspace par rapport au délai et à la capacité de réaction des États joue en défaveur du système. C'est pourquoi il est proposé de créer un groupe permanent de coordination et d'information dans ce secteur, qui mettrait les avantages de la technologie au service de l'aviation civile. Il conviendrait notamment de mettre à la disposition du groupe un forum de discussion en ligne permanent où les fonctionnaires d'États pourraient communiquer les informations qu'ils jugent pertinentes en ce qui concerne les cybermenaces qui pèsent sur l'aviation civile au niveau régional, ainsi que les meilleures pratiques applicables à des cas particuliers.

2.2 L'OACI devrait fournir des orientations en vue de la création d'un groupe d'États membres chargé de s'occuper des questions en lien avec la cybersécurité qui aurait pour objectif de faire front commun contre les cybermenaces au niveau mondial et de proposer une riposte effective coordonnée et fondée sur la collaboration.

3. CONCLUSION

3.1 La Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 4.2/x – Création d'un groupe international de coordination et de gestion de la cybersécurité de l'aviation civile

Il est recommandé que l'OACI établisse des orientations, et crée et dirige un groupe de coordination composé d'États membres et chargé de la cybersécurité de l'aviation civile.